

# Les zones humides de Port-St-Louis-du-Rhône



Le Caban: espace naturel à proximité du Grand Port Maritime de Marseille, et riche d'une biodiversité exceptionnelle.

## Qu'est-ce qu'une zone humide ?

Prairies humides, marais, bordures d'étangs... Les zones humides étant tellement variées et leurs limites spatiales difficiles à repérer, que le législateur a souhaité les identifier plus clairement. Il souhaitait entre autres les distinguer des milieux aquatiques (plans d'eau et cours d'eau).

L'art. L211-1 du code de l'environnement définit les zones humides comme des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

## Quels services nous rendent les zones humides ?

La préservation et la bonne gestion d'une zone humide permettent de bénéficier de multiples fonctions et services :

**Rôle d'éponge** en contribuant à prévenir des inondations (expansion des eaux provenant du Rhône) et à atténuer les effets de la sécheresse (zones d'infiltration des eaux et de recharge de la nappe) ;

**Réservoirs de biodiversité** : lieux privilégiés pour la reproduction et/ou le développement de nombreuses espèces ;

**Fonctions épuratoires** : captage de polluants, de matières en suspension, etc. permettant d'améliorer la qualité de l'eau ;

**Stabilisation du littoral** en maintenant le cordon sableux par la végétation arrière-dunaire ;

**Valorisation patrimoniale, économique et sociale** : entre fleuve et mer, les paysages sont marqués par l'histoire des activités portuaires, agricoles (riziculture) et des traditions locales encore bien ancrées (cabanons de pêcheurs, conchyliculteurs en bordure des theys, chasse, bovins,...). Ce patrimoine constitue un attrait majeur pour le tourisme.

## Y a-t-il une réglementation en vigueur sur ces milieux ?

En plus des outils de protections spécifiques (Parc naturel régional, propriétés du Conservatoire du littoral...), les zones humides de Port-St-Louis-du-Rhône sont soumises à la réglementation s'appliquant aux zones humides du territoire au titre de la **Loi sur l'eau**. Cette dernière spécifie que les **travaux ayant un impact sur les milieux ou la sécurité publique** (assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblaiement) sont contraints à :

**Autorisation** pour les zones humides > 1 ha ;

**Déclaration** pour les zones humides comprises entre 0,1 ha et 1 ha.

Le règlement du Plan Local d'Urbanisme, lorsqu'il est approuvé sur le territoire concerné, peut également encadrer les pratiques.

Où s'informer sur les zones humides  
de Port-St-Louis-du-Rhône ?

Dossier thématique disponible à l'adresse suivante :  
[www.pole-lagunes.org/PAC-IZH](http://www.pole-lagunes.org/PAC-IZH)

Vous souhaitez contacter la  
police de l'eau pour plus de  
renseignements ?

Direction départementale des  
territoires et de la mer (13),  
Service de l'environnement –  
04 91 28 40 40 –  
[ddtm@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:ddtm@bouches-du-rhone.gouv.fr)

## Quelles pressions pèsent sur les zones humides de ma commune ?

**Forte pression d'usage** sur les salins du Relai et du Caban (emprise directe du projet de développement du Grand Port Maritime de Marseille avec un périmètre de protection Natura 2000) ;

**Fréquentation importante** sur la plage de Napoléon, pouvant déborder l'été sur les espaces naturels des Theys de Roustan et du Mazet (piétinement, engins motorisés) ;

Exposition des zones humides, de leur faune et flore aux **pollutions provenant du Rhône** (pesticides et métaux lourds) **et de la zone industrielle de Fos** (pollutions atmosphériques, sonores, marines) ;

**Présence d'espèces envahissantes** (sénéçon en arbre particulièrement problématique sur le They de Roustan).



La proximité de zones industrielles génère de fortes perturbations

## Comment conserver les zones humides ?

En préservant ces milieux de toute **artificialisation** altérant la perméabilité des sols et les continuités écologiques, par une meilleure anticipation de la croissance urbaine ;

En les inscrivant dans le zonage du PLU en **zones A ou N** ;

En communiquant auprès du public pour le **sensibiliser** à la conservation de ces milieux ;

En gérant la **fréquentation** des sites de façon **responsable et maîtrisée** ;

En engageant des **travaux de restauration**, lorsque cela est nécessaire.

## Quels types d'actions sont à préconiser sur ma commune ?

**Concilier activités humaines et enjeux de préservation** d'espèces et d'habitats patrimoniaux et/ou protégés ;

**Maîtriser la fréquentation** autour des zones humides afin de limiter les pressions sur des milieux fragiles ;

**Développer des pratiques** agricoles, industrielles, urbaines et domestiques plus **respectueuses des écosystèmes** pour limiter leurs impacts ;

Avoir une **gestion cohérente des usages** afin de ne pas altérer les continuités et le fonctionnement écologiques ;

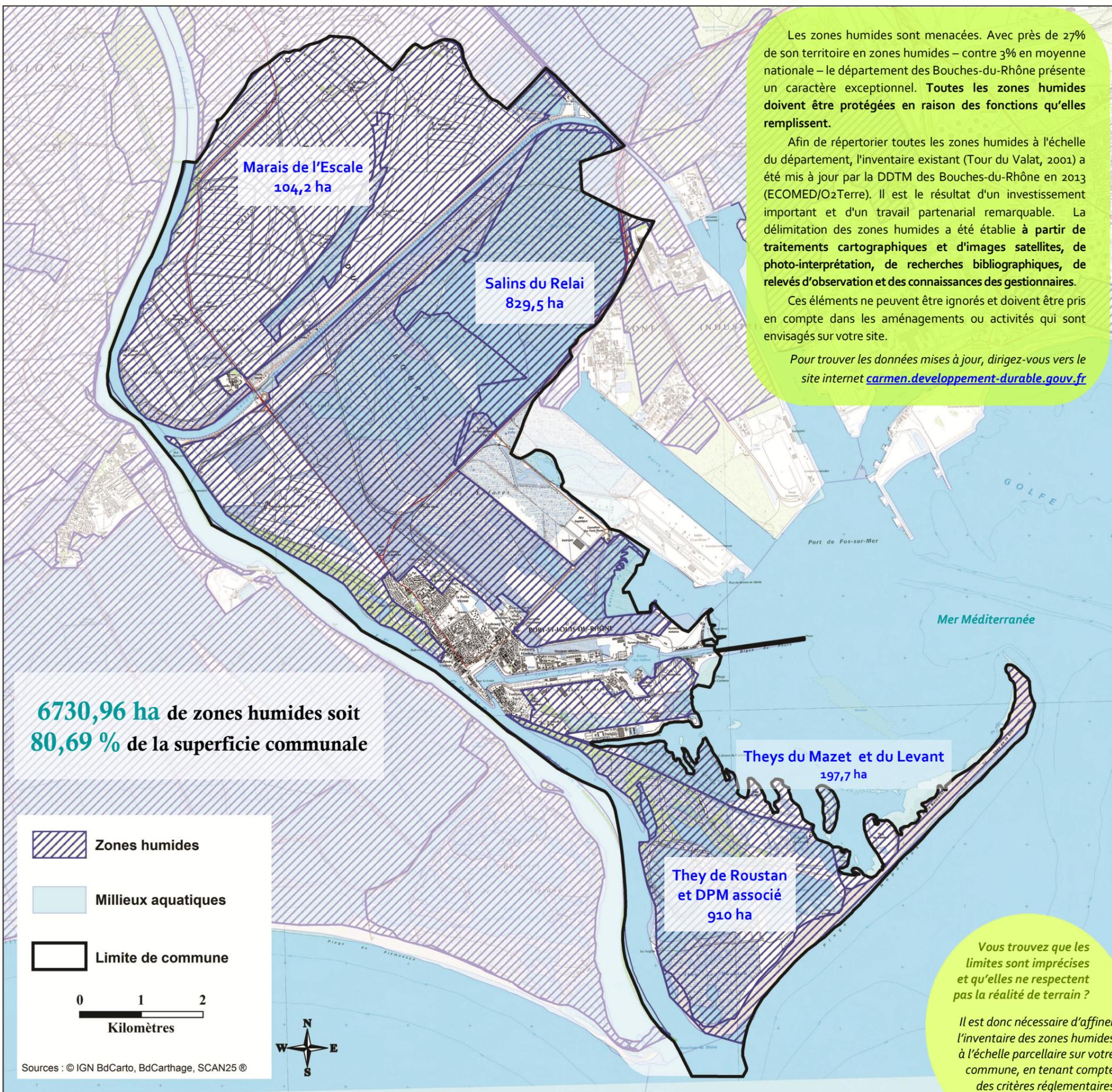
**Maintenir un fonctionnement hydraulique** des theys en adéquation avec la dynamique estuarienne de la zone.

## Vers quels acteurs se tourner ?

**Gestionnaire des espaces naturels de Port-Saint-Louis-du-Rhône:** Mairie de Port-St-Louis, Pôle espaces naturels – Sandrine KIRAMARIOS – 04 42 86 91 14 – [s.kiramarios@portsaintlouis.fr](mailto:s.kiramarios@portsaintlouis.fr)

**Gestionnaire des zones humides intégrées au périmètre du Parc naturel régional de Camargue:** PNR de Camargue – Stephan ARNASSANT – 04 90 97 10 40 – [natura@parc-camargue.fr](mailto:natura@parc-camargue.fr)

**Gestionnaire des zones humides intégrées au périmètre du GPMM :** Grand Port Maritime de Marseille – Anne BRASSART – 04 42 48 68 28 – [anne.brassart@marseille-port.fr](mailto:anne.brassart@marseille-port.fr)



Les zones humides sont menacées. Avec près de 27% de son territoire en zones humides – contre 3% en moyenne nationale – le département des Bouches-du-Rhône présente un caractère exceptionnel. **Toutes les zones humides doivent être protégées en raison des fonctions qu'elles remplissent.**

Afin de répertorier toutes les zones humides à l'échelle du département, l'inventaire existant (Tour du Valat, 2001) a été mis à jour par la DDTM des Bouches-du-Rhône en 2013 (ECOMED/O2Terre). Il est le résultat d'un investissement important et d'un travail partenarial remarquable. La délimitation des zones humides a été établie à partir de **traitements cartographiques et d'images satellites, de photo-interprétation, de recherches bibliographiques, de relevés d'observation et des connaissances des gestionnaires.**

Ces éléments ne peuvent être ignorés et doivent être pris en compte dans les aménagements ou activités qui sont envisagés sur votre site.

Pour trouver les données mises à jour, dirigez-vous vers le site internet [carmen.developpement-durable.gouv.fr](http://carmen.developpement-durable.gouv.fr)

*Vous trouvez que les limites sont imprécises et qu'elles ne respectent pas la réalité de terrain ?*

*Il est donc nécessaire d'affiner l'inventaire des zones humides à l'échelle parcellaire sur votre commune, en tenant compte des critères réglementaires de délimitation.*

## Quels milieux peut-on découvrir sur ces espaces ?

L'influence des facteurs naturels (salinité liée à l'activité salicole passée, topographie, hydrologie, etc.) est à l'origine du développement d'une grande diversité d'habitats et de formations végétales, dont la plupart a une forte valeur patrimoniale : **lagunes côtières, sansouires, ou encore dunes mobiles.**



Paysage de sansouires et milieux patrimoniaux



Le They de Roustan

## Quelles espèces protégées abritent les zones humides de ma commune ?

La commune de Port-St-Louis-du-Rhône est particulièrement riche en espèces d'intérêt patrimonial et protégées, parmi lesquelles se trouvent :



La Cistude d'Europe\*, trouve refuge à l'étang de l'Oiseau



Le Butor étoilé\*, un hivernant remarquable



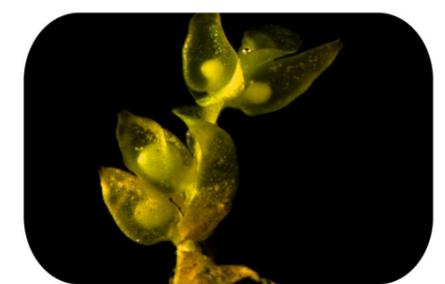
Le Pélobate cultripède, espèce menacée, est présent aux salins du Caban et du Relai



Le Chevalier Gambette, se reproduit sur les 3 theys



La Saladelle de Girard est implantée sur les 3 theys



Riella helicophylla, plante aquatique rare et menacée, trouve refuge au salin du Caban

\* Espèce faisant l'objet d'un Plan National d'Action pour sa sauvegarde